



AGENCE D'ELECTRIFICATION RURALE DU CAMEROUN

ETABLISSEMENT PUBLIC ADMINISTRATIF PLACE SOUS LA DOUBLE TUTELLE DU MINEE & DU MINFI
B P 30704 YAOUNDE - TEL (237) 22 21 23 84 - 22 21 23 85 - FAX (237) 22 21 23 81 - E-mail : aercam2000@yahoo.fr
SIEGE SOCIAL : NYLON BASTOS YAOUNDE

DECISION N° 112 /AER/DG/DARH/SDA/SM/2019

Portant attribution des Lettre-Commandes, suite à L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°004/AONO/AER/CIPM/2019 DU 25/04/2019, POUR LA CONSTRUCTION DES CENTRALE SOLAIRE AINSI QUE LEURS RESEAUX ASSOCIES DANS CERTAINES LOCALITES DES REGIONS DE L'ADAMAOUA, DU CENTRE, DE L'EST ET DU LITTORAL.

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'A.E.R,

Vu la constitution ;

Vu la loi N° 2017/010 du 12/07/2017 portant statut général des établissements publics Administratifs;

Vu la loi N° 2018/022 du 11/12/2018 portant loi des Finances de la République du Cameroun, pour l'exercice 2019 ;

Vu l'ordonnance N° 062/OF/4 du 07/02/1962 portant Régime Financier du Cameroun, modifiée par la loi N° 2002/001 du 19/04/2002 et complétée par la loi N° 2007/006 du 26/12/2007 portant Régime Financier de l'Etat ;

Vu le Décret N°2018/366 du 20/06/2018 portant Code des Marchés publics ;

Vu le décret N° 2013/204 du 28 Juin 2013 portant organisation et fonctionnement de l'AER ;

Vu le décret N° 2000/018 de la 26/01/2000 portant nomination du Directeur Général et de son Adjoint ;

Vu l'arrêté N° 005/MINFI de la 19/09/2018 portant nomination des Contrôleurs Financiers au Ministère des Finances;

Vu l'arrête N° 007/MINFI du 19/09/2018 portant nomination des Agents Comptables au Ministère des Finances.;

Vu la Circulaire N° 001/C/MINFI du 28 Décembre 2018 portant instructions relatives à l'Exécution des lois de finances, au suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'Etat, des Etablissements Publics Administratifs, des Collectivités Territoriales Décentralisées et des Organismes Subventionnés pour l'Exercice 2019 ;

Vu le budget de l'AER de l'exercice 2019;

Vu L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°004/AONO/AER/CIPM/2019 DU 25/04/2019, POUR LA CONSTRUCTION DES CENTRALE SOLAIRE AINSI QUE LEURS RESEAUX ASSOCIES DANS CERTAINES LOCALITES DES REGIONS DE L'ADAMAOUA, DU CENTRE, DE L'EST ET DU LITTORAL.

Vu le Procès – verbal N° 023 de la CIPM-AER du 11/06/2019, portant proposition d'attribution du Marché à l'issue de la procédure d'appel d'offres sus - visé ;

Considérant les nécessités de service ;

DECIDE :

Article 1 : A l'issue de la procédure de passation des marchés suite à L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°004/AONO/AER/CIPM/2019 DU 25/04/2019, POUR LA CONSTRUCTION DES CENTRALE SOLAIRE AINSI QUE LEURS RESEAUX ASSOCIES DANS CERTAINES LOCALITES DES REGIONS DE L'ADAMAOUA, DU CENTRE, DE L'EST ET DU LITTORAL, et suivant les propositions d'attribution de la CIPM en date du 11/06/2019, les soumissionnaires ci – après sont déclarés adjudicataires aux conditions ci – après :


Désignation	N° Lot	Délais	Entreprise attributaire	Montant HT en Francs CFA	Montant TTC en Francs CFA
Construction des centrales solaire photovoltaïque ainsi que leurs réseaux associés dans la localité de Lokoti	01	Trois (03) mois	CANOPY B.P : 5204 YAOUNDE TEL : 222 218 171	18 279 970	21 798 864
Construction des centrales solaire photovoltaïque ainsi que leurs réseaux associés dans la localité de Ngong	02	Trois (03) mois	FAIR-PLAY ENTERPRISE BP 10027 YAOUNDE Tel. 694 696 106/ 675 508 096	27 547 150	32 849 976
Construction des centrales solaire photovoltaïque ainsi que leurs réseaux associés dans la localité de Djénassoumé	03	Trois (03) mois	CK CONSTRUCTION LIMITED B.P : 5049 YAOUNDE TEL : 650 503 535	16 873 000	20 121 053
Construction des centrales solaire photovoltaïque ainsi que leurs réseaux associés dans la localité de Bona Nyamsi et Bonagang	04	Trois (03) mois	DETA ENERGY B.P : 7326 DOUALA TEL : 699 860286/ 696114029/ 333 202001	25 068 000	29 893 590

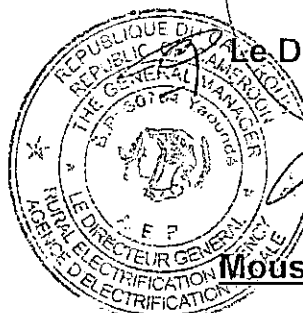
Article 2 : Les Lettre – Commandes seront notifiées aux adjudicataires après visa du Contrôle Financier Spécialisé auprès de l'AER et signature du Directeur Général. Les entreprises attributaires sont priées de nous retourner les copies desdites lettres – commandes, dûment enregistrées conformément à la réglementation en vigueur.

Fait à Yaoundé, le 13 JUIN 2019

Ampliations :

- MINMAP
- ARMP
- CIPM-AER.

Le Directeur Général, 



Moussa OUSMANOU